Université Jean Monnet Saint-Étienne

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 22 novembre 2024 décide :

ACTE ADMINISTRATIF *Acte 121-2024*	DELIBERATION POUR AVIS Dispositifs de bourses de la Faculté de Droit : bourses d'excellence et annexe financière 2024/2025. *Voté en CA le 23 septembre 2024.*

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative aux dispositifs de bourses de la Faculté de Droit : bourses d'excellence et annexe financière 2024/2025.
Voté en CA le 23 septembre 2024.

Document annexé.

A Saint Etienne le 26 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et aux Relations Internationales

Alain TROUILLET

MEMBRES : 34 QUORUM : 17	REPRESENTES : 8	PRESENTS : 17

POUR : 25	CONTRE : 0	ABST : 0

FACULTÉ DE DROIT
SAINT-ÉTIENNE

BOURSES D'EXCELLENCE

Les bourses d'excellence font partie de la stratégie de la Faculté de droit afin de créer une émulation autour des formations qu'elle propose.

Elle souhaite ainsi donner aux meilleurs étudiants les moyens de leur réussite et de leurs ambitions en leur permettant de se concentrer sur leurs études. Ces bourses d'excellence (cumulables avec une bourse sur critère social) constituent un des leviers importants de réussite en master.

Ce dispositif a pour but également de réduire le phénomène de départ de ses meilleurs éléments vers d'autres établissements pour des formations semblables ou équivalentes. Cette tendance est particulièrement constatée lors de l'accès en master.

Pour cette raison, la Faculté de Droit souhaite soutenir l'investissement de ses meilleurs éléments sur notre territoire grâce à un dispositif de soutien financier à l'excellence.

La Faculté de droit se donne également les moyens de récompenser l'excellence des étudiants extérieurs à l'Université Jean Monnet.

1. Objet

Plusieurs bourses d'excellence sont proposées :

- Une bourse d'excellence sera attribuée à au moins 3 étudiants les mieux classés parmi les 20 premiers de la licence 3. Au moins une de ces bourses sera attribuée à un étudiant titulaire d'une bourse sur critères sociaux (BCS) et au moins une bourse sera attribuée à un étudiant non titulaire d'une bourse sur critères sociaux
- Une bourse d'attractivité sera attribuée à un étudiant extérieur à l'UJM sélectionné selon l'excellence de son dossier.

2. Conditions de candidature :

L'attribution de la bourse sera conditionnée à l'inscription des étudiants lauréats au sein de l'un des masters de l'Université de Droit de l'Université Jean Monnet sur les deux années de master.

Les contributions de soutien à l'excellence seront attribuées aux étudiants dont les dossiers auront été sélectionnés par la Faculté de droit.

En ce qui concerne les **bourses d'excellence attribuées aux étudiants de la Faculté de droit de Saint-Etienne**, l'appel à candidature est ouvert aux quinze premiers étudiants issus de la promotion de licence 3 de la Faculté de droit de Saint-Etienne, s'engageant à effectuer leurs deux années de master au sein de la Faculté de droit de Saint-Étienne.

En ce qui concerne la **bourse d'excellence attribuée à l'étudiant extérieur à la Faculté de droit de Saint-Etienne**, l'appel à candidature est ouvert aux étudiants qui s'engagent à effectuer leurs deux années de master à la Faculté de droit. La sélection se fera uniquement au regard de la l'excellence du dossier.

En cas de défection, l'étudiant classé au rang suivant pourra être sollicité.

3. Modalités de candidature :

Pour demander ce soutien financier, les étudiants concernés devront compléter un dossier simple de demande. Ce document devra être retourné à l'adresse dédiée mise en place au sein de la Faculté de droit.

4. Modalités de versement :

La bourse sera attribuée pour une durée de 2 ans. En cas d'interruption du cursus de l'étudiant, la somme sera due et devra être remboursée.

L'attribution de cette bourse sera conditionnée à l'inscription et à la présence effective de l'étudiant au sein du cursus choisi comme suit :

50% de la bourse versée en master 1
50% de la bourse versée en master 2

Le budget alloué et le nombre de bourses seront précisés dans une annexe financière pour chaque année universitaire.

FACULTÉ DE DROIT
SAINT-ÉTIENNE

BOURSES D'EXCELLENCE

Annexe financière 2024-2025

Vu la délibération du conseil de la Faculté de droit du 23 mai 2022 relative au dispositif de bourses d'excellence,

Vu la délibération du CA de l'UJM du 23 septembre 2024 relative au dispositif de bourses d'excellence attribuées par la Faculté de droit

9 bourses d'excellence seront attribuées pour un montant global 72 000 euros